

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00446

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE TRANSFERT D'EAUX USÉES - RUE DU CONFLUENT À ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON : DÉFINITION DU TAUX DE PARTICIPATION DES MEMBRES DU SYNDICAT AUX TRAVAUX DE STOCKAGE ET DE GESTION DYNAMIQUE PAR TEMPS DE PLUIE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240044610

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE TRANSFERT D'EAUX USEES - RUE DU CONFLUENT A ANDREZIEUX-BOUTHEON : DEFINITION DU TAUX DE PARTICIPATION DES MEMBRES DU SYNDICAT AUX TRAVAUX DE STOCKAGE ET DE GESTION DYNAMIQUE PAR TEMPS DE PLUIE

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

La commune d'Andrézieux-Bouthéon porte actuellement une réflexion sur la reconversion de l'ancien site industriel Barriol et Dallièrè qui s'étend sur de 2,3 ha environ.

Ce site est traversé par un réseau syndical de transport d'eaux usées (compétence du Syndicat Mixte des 3 Ponts) dont les dernières inspections télévisées réalisées en 2024 font état de nombreux défauts.

Le Syndicat souhaite anticiper le renouvellement de ce tronçon préalablement aux aménagements de reconversion du site.

Par ailleurs, le Syndicat rappelle que l'étude de modélisation hydraulique réalisée entre 2019 et 2022 et définissant les travaux nécessaires à la mise en conformité du système d'assainissement des Trois Ponts par temps de pluie prévoit la réalisation d'un bassin de stockage-restitution de 1 300 m³ en aval immédiat de ce site pour un montant estimé à 1 750 000 € HT, soit un ratio de l'ordre de 1 200 à 1 500 € HT/m³ stocké.

Il est prévu que ce bassin de stockage-restitution soit financé :

- à 37 % par le Syndicat Mixte des Trois Ponts ;
- à 36,7 % par Loire Forez Agglomération ;
- à 26,3 % par Saint-Etienne Métropole ;

au prorata de leur contribution aux volumes d'eaux pluviales arrivant à la station d'épuration par temps de pluie.

Aussi, le Syndicat souhaite profiter de cette opération de renouvellement pour la mise en place de solutions de stockage d'eau pluviales et de gestion dynamique en réseau afin de limiter les volumes à stocker en aval et, si possible, réduire les coûts unitaires au m³ stocké.

2. PROPOSITION

Le Syndicat a demandé au maître d'œuvre de l'opération (entreprise VDI) d'étudier de mettre en place sur solution de stockage et de gestion dynamique dans le réseau en le surdimensionnant.

Le volume de stockage estimatif de 475 m³ dans le réseau viendra en déduction du volume initialement prévu dans le bassin de stockage-restitution. Le surcoût induit par le surdimensionnement du réseau, estimé à 305 000 € HT (ratio de 650 € HT/m³ stocké) sera

financé selon la même clé de répartition prévu pour le bassin de stockage-restitution, à savoir :

- 37 % par le Syndicat Mixte des Trois Ponts ;
- 36,7 % par Loire Forez Agglomération ;
- 26,3 % par Saint-Etienne Métropole.

Ainsi, et sur la base des estimations financières de travaux établies au stade AVP, il est présenté la part revenant à chaque EPCI sur cette opération de travaux :

	Montant estimatif (en € HT)
Estimations financières stade AVP	
Travaux réseau syndical de transport et surdimensionnement)	716 000 € HT
Loire Forez Agglomération	111 000,00 € HT (Cote part surdimensionnement)
Saint-Etienne Métropole	80 000,00 € HT (Cote part surdimensionnement)
Syndicat Mixte des trois Ponts	525 000,00 € HT (Réseau + Cote part surdimensionnement)

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **retient la proposition de surdimensionner le réseau syndical pour réduire le volume du bassin de stockage-restitution ;**
- **fixe le taux de participation de chaque collectivité pour financer le surcoût des travaux induit par le surdimensionnement au prorata de leur contribution aux volumes d'eaux pluviales arrivant à la station d'épuration par temps de pluie ;**
- **fixe les montant de dépense revenant à Saint-Etienne Métropole à hauteur de 80 000 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer, toutes pièces de natures administratives, techniques ou financières nécessaires à la réalisation de cette opération et à l'exécution de la présente délibération.**

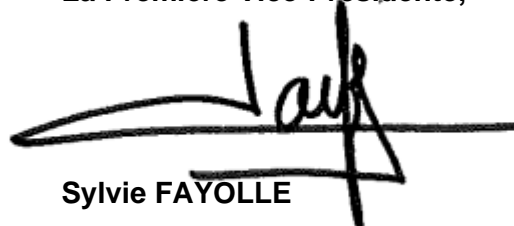
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE